

INTERRENT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

POLITIQUE DES DROITS DE LA PERSONNE

Cette politique des droits de la personne (« Politique ») vise à consolider les engagements existants d'InterRent en matière de respect des droits de la personne dans ses relations avec toutes les parties prenantes, y compris les membres de l'équipe, les résidents, les partenaires et les fournisseurs. Le respect des droits de la personne et l'amélioration des conditions de vie des personnes impliquées dans les activités commerciales d'InterRent sont les pierres angulaires de sa philosophie d'entreprise. Dans cette optique, InterRent s'efforce de soutenir et de promouvoir les droits de la personne conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne, à la Déclaration universelle des droits de la personne (DUDH), à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et aux codes des droits de la personne en vigueur dans les juridictions où elle exerce ses activités. InterRent respecte ces principes dans ses relations avec les membres de l'équipe, les résidents, les partenaires et les fournisseurs. Cette politique a été approuvée par le Comité des ressources humaines et des rémunérations du Conseil d'administration d'InterRent et est supervisée par le Chef de la direction des Talents

Cette politique s'applique à toutes les activités d'InterRent et de ses filiales directes et indirectes, quelle que soit leur situation géographique, et couvre toutes les communautés desservies par InterRent. Conformément au code de conduite des fournisseurs d'InterRent, toute organisation qui fournit, approvisionne ou fournit des biens et/ou des services à InterRent, à quelque titre que ce soit, est tenue d'agir conformément à la présente politique. Tout manquement important à cette politique peut conduire InterRent à suspendre ou à mettre fin à sa relation avec le fournisseur, sans autre avis préalable.

Inclusion, diversité, équité et accessibilité

InterRent cherche à favoriser un environnement dans lequel tous les individus sont traités avec respect et dignité et s'engage à être un employeur offrant l'égalité des chances et à ne pas tolérer la discrimination ou le harcèlement sur la base de la race, de la couleur, de la religion, du sexe, de l'origine nationale, du genre, de l'âge ou du handicap ou de toute autre catégorie protégée par la législation ou la réglementation fédérale, provinciale ou locale du Canada. InterRent s'engage également à mettre en place des aménagements raisonnables conformément aux lois et réglementations en vigueur et s'engage à prendre des mesures et à appliquer des politiques qui garantissent un emploi équitable, y compris l'égalité de traitement en matière d'embauche, de promotion, de formation, de rémunération, de licenciement et d'actions correctives. Tous les nouveaux membres de l'équipe sont tenus d'examiner les documents du code de conduite et d'éthique d'InterRent, qui comprend des informations et des politiques détaillées sur l'égalité des chances, la discrimination et le harcèlement. InterRent demande également à tous les membres de l'équipe de participer à une formation annuelle qui couvre la législation applicable en matière d'accessibilité, y compris la loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (Accessibility for Ontarians with Disabilities Act). Toutes les personnes occupant des postes de direction sont tenues de suivre une formation qui intègre les considérations relatives à la diversité, à l'équité et à l'accessibilité dans les pratiques culturelles et commerciales d'InterRent.

Un milieu de travail sain, sécuritaire et sécurisé

La sécurité et la santé des membres de l'équipe d'InterRent, des résidents et des fournisseurs sont d'une importance capitale. InterRent s'engage à fournir et à maintenir un environnement de travail sain et

sécuritaire, conformément aux normes de l'industrie et aux exigences législatives, et s'efforcera également d'identifier et d'éliminer tout risque prévisible pouvant entraîner des dommages matériels, des accidents ou des blessures/maladies corporelles. Les actes de violence, de harcèlement ou d'intimidation contre ou par un membre de l'équipe ne seront pas tolérés, et InterRent prendra toutes les mesures nécessaires et raisonnables pour protéger les membres de l'équipe contre les menaces internes et externes susceptibles de présenter des conditions de travail dangereuses ou perturbatrices.

InterRent fournit à chaque membre de l'équipe un exemplaire de son Code de conduite et d'éthique, qui énonce des politiques détaillées concernant les questions de santé et de sécurité. Le code de conduite et d'éthique doit être examiné et officiellement reconnu par tous les nouveaux membres de l'équipe, et chaque année par la suite.

InterRent a également mis en place un Code de conduite pour les fournisseurs, qui exige de ces derniers qu'ils fournissent des lieux de travail sains et sécuritaire aux membres de leur équipe.

Lutte contre l'esclavage, le travail forcé et la traite des êtres humains

InterRent interdit toute forme d'esclavage, de travail forcé et de traite des êtres humains, y compris le travail sous contrat, le travail en prison, la servitude pour dettes, les formes modernes d'esclavage et toute forme de traite des êtres humains. InterRent se conforme à toutes les lois et réglementations en vigueur dans les juridictions où elle opère et applique une politique de tolérance zéro à l'égard des membres de l'équipe, des fournisseurs ou des partenaires qui enfreignent les normes relatives à l'esclavage et à la traite des êtres humains. Toute personne en infraction avec ces normes est passible de licenciement.

Déclaration sur l'esclavage moderne

Le respect des droits de la personne et l'amélioration des conditions de vie des personnes impliquées dans nos activités commerciales sont des éléments fondamentaux de notre philosophie d'entreprise. Conformément à cet engagement, InterRent interdit le recours au travail forcé et au travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement. InterRent adhère avec diligence à toutes les lois canadiennes sur l'emploi lorsqu'elle engage les membres de son équipe. InterRent estime que le risque de travail forcé et de travail des enfants dans le cadre de ses activités directes est minime, étant donné que l'ensemble de son portefeuille est situé au Canada. InterRent offre un environnement de travail qui valorise la diversité, respecte les droits de la personne et la dignité de chaque individu. Il est essentiel d'établir des attentes claires à l'égard des membres de l'équipe et des fournisseurs pour s'assurer que l'esclavage moderne n'a pas lieu dans l'entreprise ou la chaîne d'approvisionnement d'InterRent. Les membres de l'équipe d'InterRent sont guidés par son Code de conduite et d'éthique et par ses politiques internes, tandis que ses fournisseurs sont tenus d'adhérer au Code de conduite des fournisseurs d'InterRent.

Formation et développement des membres de l'équipe

InterRent estime que la formation continue permet de se perfectionner et reconnaît que les compétences et les connaissances des membres de son équipe sont essentielles à son succès. Engagée dans le développement professionnel des membres de son équipe, InterRent a mis en place des programmes pour soutenir leur évolution de carrière. Les membres de l'équipe à temps plein se voient offrir un large éventail de possibilités de formation, y compris des formations internes en ligne et la possibilité de bénéficier d'une aide à l'éducation pour des programmes dans des collèges et universités accrédités, ou pour des titres professionnels. En outre, InterRent a mis en place un programme visant à garantir que les nouveaux membres de l'équipe aient accès à un mentorat et à un soutien supplémentaire, afin qu'ils puissent exceller et se sentir

à l'aise dans leurs nouvelles fonctions.

InterRent dispense une formation sur les droits de la personne à tous les membres de l'équipe et exige de tous les nouveaux membres de l'équipe qu'ils reçoivent une formation sur les droits de la personne dans les 30 jours suivant leur entrée en fonction.

Droit à l'eau et à l'assainissement

InterRent reconnaît le droit à l'eau comme un droit humain fondamental et respecte le besoin humain d'une eau potable sûre et propre ainsi que d'un assainissement adéquat. InterRent reconnaît que l'accès à l'eau et à des installations sanitaires appropriées est essentiel au bien-être de chacun.

Engagement des parties prenantes

InterRent reconnaît que ses activités commerciales affectent une série de parties prenantes, y compris les résidents, les membres de l'équipe, les investisseurs et les fournisseurs, ainsi que les quartiers environnants des communautés qu'elle dessert. L'engagement des parties prenantes est essentiel à la gestion efficace des questions relatives aux droits de la personne et InterRent vise à s'assurer que les opinions et les priorités des parties prenantes sont reflétées dans ses politiques. À cette fin, InterRent continuera à s'engager avec ses parties prenantes pour s'assurer que ses priorités en matière de droits de la personne évoluent afin de refléter les sujets et les préoccupations sociales pertinentes au fil du temps.

Conseils et rapports pour les membres de l'équipe

Les membres de l'équipe d'InterRent doivent toujours chercher à aligner leurs actions sur cette politique et ne doivent accepter aucune directive qui la violerait. S'ils craignent une violation réelle ou potentielle de la présente politique, les membres de l'équipe doivent contacter leur responsable. Si ce dernier n'est pas en mesure de résoudre le problème ou si un membre de l'équipe ne se sent pas à l'aise pour en discuter avec son supérieur, il doit demander l'aide du Chef de la direction des Talents. Aucune représailles ne sera exercée à l'encontre d'une personne ayant signalé de bonne foi des problèmes de conformité.

Mise à jour : En vigueur dès le 6 novembre 2024